

 <p>ACADÉMIE DE RENNES Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2024</p>	<p>Fiche postes à entretien - N° 2 FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH</p>
<p>Division du 1^{er} degré - DIV1C</p>			<p>Poste Professeur Ressource Autisme</p>
<p>Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>			<p>Renseignements : Tél. 02.99.25.11.02 Mail : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr</p>

Poste : Professeur Ressource Autisme (P.R.A.)

Modalités de candidatures et entretiens

- **Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE** - Service DIV1C, pour le 08 février 2024, par **courriel sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr**
- **Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel en mars 2024** – Convocation adressée sur l'adresse courriel académique (Dates prévisionnelles des entretiens : du 15/03/2024 au 27/03/2024)
- **Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant avril 2024** (Dates prévisionnelles 01/04/2024 au 15/04/2024)

Textes de références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Bulletin officiel n° 10 du 11-03-2021 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- Nouvelle stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement : autisme, Dys, TDAH, TDI. 2023-2027
- Dossier de presse de la Conférence Nationale du Handicap 2023
- Dossier de presse du Comité Interministériel du Handicap 2023
- Dossier de presse de la Stratégie Nationale TND 2023-2027

Cadre général :

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, la mesure 5 concerne la création de postes d'enseignants ressources. Ces enseignants spécialisés seront chargés d'accompagner les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public et d'intervenir directement auprès des enseignants scolarisant dans leurs classes des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme. Dans le département, le professeur ressources - trouble du spectre de l'autisme (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEH ASH dont il est un collaborateur direct, dans le cadre des actions du pôle ressource ASH. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

Missions :

- accompagner les enseignants, AESH, équipe éducative et personnels de la vie Scolaire scolarisant des élèves avec un trouble du spectre de l'Autisme de la maternelle au lycée dans un objectif de les rendre autonome dans cette scolarisation.
- mettre en place des temps d'observation en classe, de co-construction d'outils avec enseignants, AESH... et de mise en œuvre de ces outils.
- rédiger des bilans pédagogiques détaillés, illustrés et argumentés.

- participer à la formation initiale, continue des enseignants et mettre en place un temps de formation **au terme de l'accompagnement.**
- **contribuer en tant que de besoin à des actions d'expertise et de conseil, en étant associé à l'élaboration** du schéma de déploiement départemental de la stratégie nationale.
- sécuriser le parcours des élèves avec TSA en accompagnant les sorties des dispositifs de scolarisation des élèves avec autisme UEMA, UEEA et ULIS TSA et **en participant à la réflexion autour de l'orientation.**

Compétences et connaissances mobilisables :

- **Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves avec TSA et les recommandations de bonne pratique (RBP) de la Haute Autorité de Santé (HAS).**
- Posséder une **bonne connaissance de l'orientation à l'issue de la scolarité à l'école primaire et au collège**
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le contexte scolaire et **éducatif de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).**
- **Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées** visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- **Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.**
- **Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.**

Implantation des postes :

P.R.A. NORD > secteur géographique couvert : nord du département (Support ITSP – UAI 0353084M)

P.R.A. SUD > secteur géographique couvert : Rennes et sud du département (Support ITSP – UAI 0352912A)

Spécificités liés au poste :

L'exercice de cette mission s'effectue sur une modalité itinérante Éducation Nationale. L'enseignant est soumis à une organisation de 1607h annuelles, à définir avec le supérieur hiérarchique.

Supérieur hiérarchique direct : IEN ASH en charge du dossier autisme (IEN ASH 1^{er} degré)

Titres requis et modalités de nomination

Enseignant spécialisé titulaire, expérimenté dans le domaine de l'autisme

Titulaire du CAPPEI contexte enseigner en UE / coordonner une ULIS ou équivalent

Une expérience de la formation (détenteur du CAFIPEMF/CAFFA ou en cours de certification / Expérience de la formation initiale ou continue) serait appréciée.

La mission est limitée à quatre années.

Mission impliquant une itinérance, nécessitant la possession d'un permis B et d'un véhicule.